

# (TERRITOIRES CONSEILS

Collection FICHES PEDAGOGIQUES

# **PLUi et CONCERTATION**

Comment mobiliser conseillers municipaux, acteurs et habitants pour enrichir le projet ?

# **Sommaire**

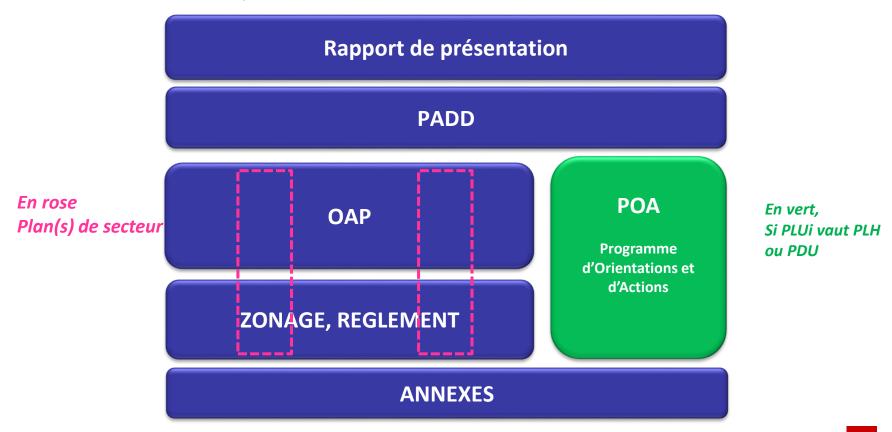
I.	ETAPES ET CONTENUS DU PLUI - RAPPEL	3		
II.	OBLIGATIONS LEGALES DE CONCERTATION	11		
III.	DISPOSITIF GENERAL	15		
IV.	COLLABORATION AVEC LES COMMUNES MEMBRES	22		
V.	CONCERTATION AVEC LES HABITANTS	38		
Glossaire				



# I. ETAPES ET CONTENUS DU PLUI Rappel

# 5 pièces et des compléments facultatifs

- Réaliser des Plans de secteurs, pour préciser OAP, zonage et règlement sur une ou plusieurs communes
- Intégrer un ou des Programme(s) d'Orientations et d'Actions si le PLUi vaut PLH, et/ou si le PLUi vaut Plan de Déplacements Urbains



# Le Diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement

Le rapport de présentation\* explique les choix retenus pour établir le PADD, les OAP et le règlement. Pour ce faire :

- Il s'appuie sur un diagnostic établi dans tous les domaines et au regard des prévisions économiques et démographiques, et des besoins répertoriés
- Il analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, ...
- Il établit un inventaire des capacités de stationnement ... (tous modes).
- Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années...
- Il justifie les objectifs compris dans le PADD au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le SCOT et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

#### Exemple de sommaire

#### 1. Etat initial de l'environnement

- 1. Le territoire dans ses limites physiques
- 2. La ressource en eau
- 3. Patrimoine naturel et biodiversité
- 4. Climat, Air, Energie
- 5. Risque et Nuisance
- 6. Synthèse

#### 2. <u>Diagnostic paysager et urbain</u>

- 1. Les paysages structurants
- 2. Les espaces urbanisés
- 3. Les enjeux pour les bourgs

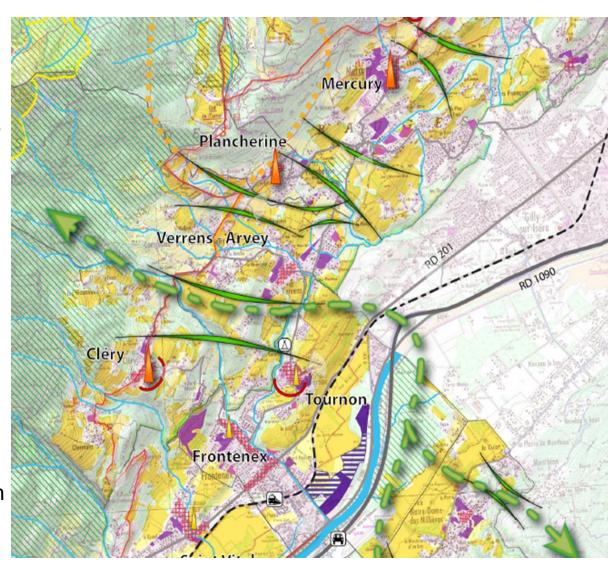
#### 3. <u>Diagnostic socio-économique</u>

- 1. La démographie et la population
- 2. L'habitat
- 3. Les dynamiques économiques
- 4. L'offre de services
- 5. Les déplacements, transport et infrastructures

<sup>\*</sup> Voir article L151-4

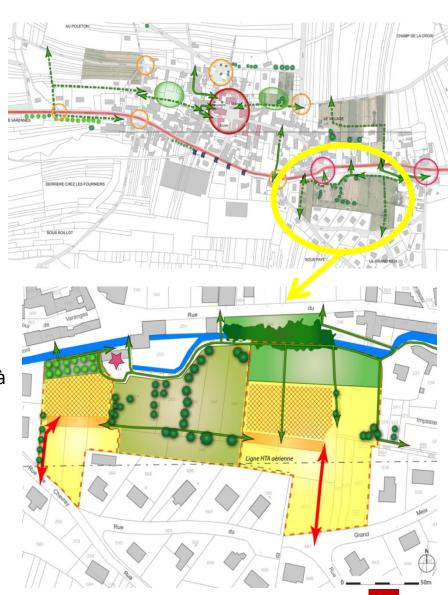
#### Le PADD définit\* :

- Les orientations des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques
- Concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement économique et l'équipement commercial, les loisirs, les communications numériques.
- Des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain



# Les OAP\* peuvent :

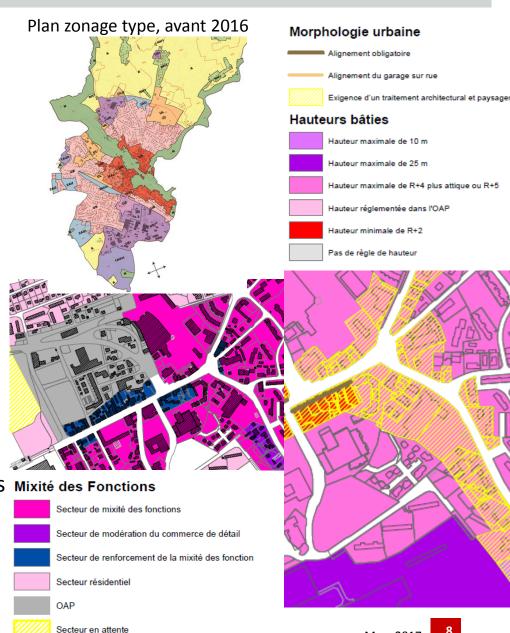
- Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune
- Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager
- Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics
- Comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants
- Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation, un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces



# Le règlement \*:

- Comprend des parties écrites et graphiques couramment appelés « plan(s) de zonage »
- Fixe, en cohérence avec le PADD, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols permettant d'atteindre les objectifs fixés par la loi aux documents d'urbanisme.
  - Affectation des sols et destinations des constructions,
  - Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère
  - Equipements, réseaux et emplacements réservés
- Il peut comprendre des Plans de secteurs Mixité des Fonctions

La structure du règlement a été profondément modifiée par décret du 28 décembre 2015



<sup>\*</sup> Voir article L151-8 et suivants



# Les étapes

ÉTAPES	PRODUCTION	ACTES RÈGLEMENTAIRES
INITIATIVE ET LANCEMENT	Préparation : pédagogie, organisation, gouvernance et moyens, cahiers des charges des missions	Conférence des maires pour fixer les modalités de la collaboration.  3 délibérations : prescription de l'élaboration ou révision du PLUI / modalités de la concertation / modalités de la collaboration avec les communes
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	Diagnostic de la situation dont état initial de l'environnement	>
PADD	Élaboration orientations et PADD	Débat d'orientation au conseil communautaire  ET dans chaque conseil municipal
OAP, POA ET RÈGLEMENT(S), PLANS DE SECTEURS	Élaboration :  > OAP aménagement (par sites, avec communes) ;  > POA (et OAP) Habitat et/ou Déplacement si choix ;  > règlement par secteurs si choix	<b>&gt;</b>
ARRÊT DU PROJET DE PLUI	Mise en forme du projet de PLUI	Délibération arrêtant le projet de PLUI
CONCERTATION ET AVIS SUR LE PROJET	Envois des dossiers, suivis divers	Avis des PPA - 3 mois - puis enquête publique
APPROBATION DU PLUI	Modifications éventuelles du projet, réponses aux avis	Conférence des maires pour informer des modifications Délibération approuvant le PLUI



- Chaque EPCI définit le dispositif et les modalités de la conduite de son PLUi : instances, composition, étapes des réunions, formes des concertations et collaborations ... dans le respect des quelques obligations légales ci-après
- Il faut adapter la méthode au territoire, ses hommes, son histoire
  - Petite ou grande taille (25 ou 65 communes par exemple)
  - Présence de villes de taille importante : plus de 20 ou 40 000 habitants
  - Existence préalable ou non d'un projet de territoire, d'une cohésion humaine et politique ou non, d'une fusion récente ou non...



# II. OBLIGATIONS LEGALES DE LA CONCERTATION SUR LE PLUI



#### **OBLIGATIONS LEGALES**

#### Définir les modalités de la collaboration avec les communes membres

(depuis la loi ALUR du 24 mars 2014)

L153-8 CU – « Le plan local d'urbanisme est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de :
 1° L'EPCI compétent en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, en collaboration avec les communes membres. L'organe délibérant de l'EPCI arrête les modalités de cette collaboration après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son président, l'ensemble des maires des communes membres. »

# Préciser les modalités de concertation avec le public

- L153-11 CU « (L'EPCI) prescrit l'élaboration du PLU et précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article L 103-3 du C.U. »
- L103-2 CU « Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pour 1°
   L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme (...)»
- L103-3 CU « Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par (...) 2°
   L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas »
- L103-4 CU « Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »



#### **OBLIGATIONS LEGALES**

# Préciser les objectifs poursuivis par la procédure :

«Le conseil municipal doit, avant que ne soit engagée la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, délibérer, d'une part, et au moins dans leurs grandes lignes, sur les objectifs poursuivis par la commune en projetant d'élaborer ou de réviser un document d'urbanisme, d'autre part, sur les modalités de la concertation ». Conseil d'Etat 17 avril 2013 - Ramatuelle



#### **OBLIGATIONS LEGALES**

# Collaboration avec les communes : le minimum légal

- Le PLUI est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de l'EPCI compétent en collaboration avec les communes membres
  - Les modalités cette collaboration sont fixées par <u>délibération</u> de l'EPCI, après une <u>conférence</u> <u>intercommunale</u> réunissant tous les maires (L153-8)
  - Le <u>débat sur les orientations</u> du PADD a lieu au sein de l'EPCI <u>et des conseils municipaux</u> (L153-12)
  - Sur le projet de PLUI arrêté par l'EPCI, si une commune membre émet un avis défavorable sur les OAP ou les dispositions réglementaires qui la concernent directement, l'EPCI délibère à nouveau et arrête le PLU à la majorité des 2/3 de ses membres (art L153-15)
  - L'EPCI approuve le PLUI après avoir présenté à la <u>conférence intercommunale des maires</u> les avis des PPA, les observations du public et le rapport du commissaire enquêteur. L'approbation se fait à la majorité des suffrages exprimés au conseil communautaire (L153-21)
  - Un <u>débat a lieu au moins une fois par an</u> sur la politique locale de l'urbanisme au sein de l'EPCI (CGCT Art. L. 5211-62)
- L'élaboration de Plans de Secteurs, si besoin
  - Réalisables sur une ou plusieurs communes dans leur intégralité
  - Une ou plusieurs communes membres peuvent demander à être couvertes par un plan de secteur. L'EPCI délibère, après débat, sur l'opportunité d'élaborer ce plan (art. L151-3)



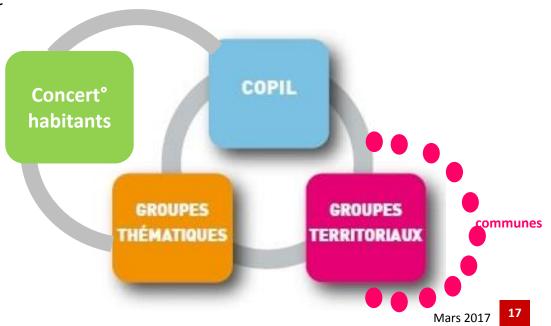
# III. DISPOSITIF GENERAL DE LA CONCERTATION SUR LE PLUI

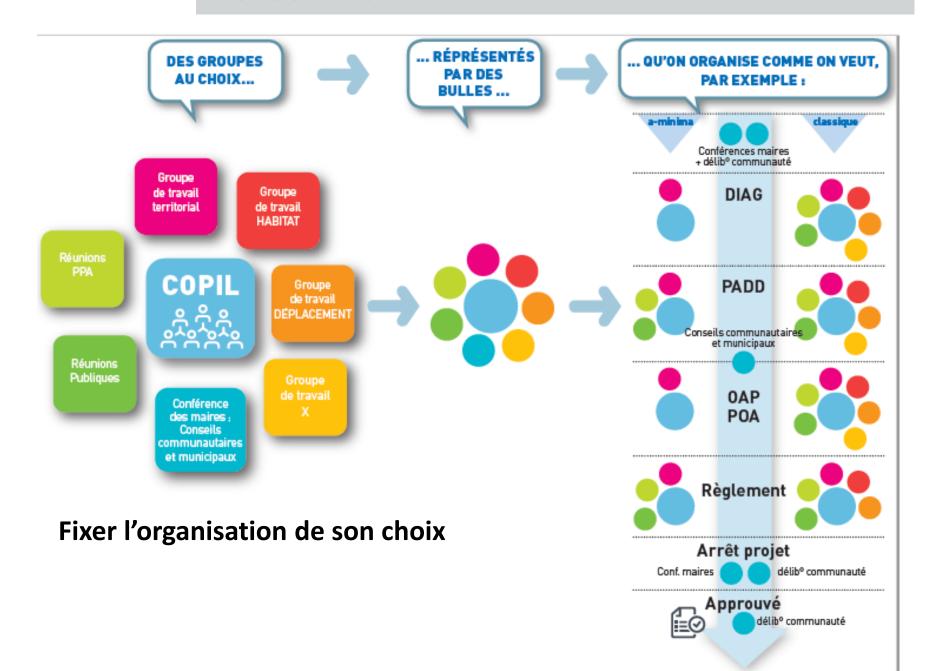
- L'élaboration du PLUI est longue : 3 à 4 ans, avec
  - 2 ans minimum de travail important
  - 1 an entre l'arrêt du projet et son approbation finale
- Besoin d'imaginer et fixer le processus sur l'ensemble, à grande maille = poser la gouvernance
  - Instances de pilotage
  - modalités de collaboration avec les communes,
  - modalités de concertation avec les habitants
  - = Une organisation claire, publique
- Savoir que le dispositif évoluera = savoir s'adapter, mais garder la ligne directrice (et respecter les délibérations prises !)

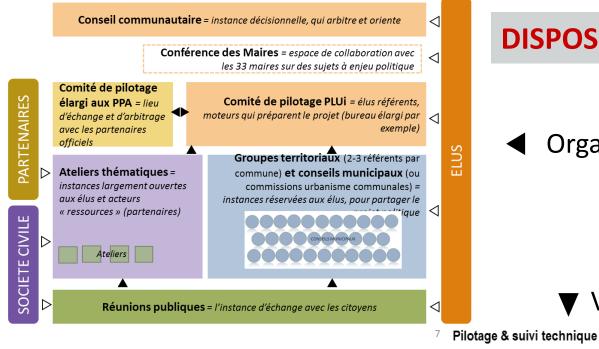


# Organiser les instances de travail dans un processus long avec :

- Une maîtrise d'ouvrage organisée, engagée, tenace = COPIL
- Des **groupes thématiques** en fonction des besoins. Habitat et Déplacements indispensables si PLUI vaut PLH ou PDU : il y a beaucoup de production et technicité pour produire les contenus
- Des **Groupes territoriaux** pour coller aux spécificités des terrains, permettre aux élus d'être actifs : de discuter et travailler concrètement. Indispensables dans les grands EPCI
- Des réunions dans chacune des **communes**, en particulier pour préciser le PADD, faire les OAP et adapter le règlement-zonage
- + ou d'instances de concertation avec les habitants







(synthèse et enjeux principaux).

# **DISPOSITIF GENERAL**

Organisation des instances



Dialogue politique

Co-construction participative

Coiráge dábat : largament auvertos				
<ul> <li>Soirées-débat : largement ouvertes afin de sensibiliser élus, partenaires aux grands enjeux du territoire</li> </ul>	DIAGNOSTIC	Comité de pilotage Comité élargi PPA 2 Comités techniques	2 soirées-débats 4 Ateliers thématiques Session Paysages	Conférence des maires
<ul> <li>Ateliers thématiques, afin d'approfondir les réflexions sur les sujets majeurs du PLUi : habitat, paysages, mobilité, environnement,</li> </ul>	PADD	3 Comités de pilotage Comité élargi PPA Conseil communautaire 2 Comités techniques	Séminaire 5 Ateliers thématiques 2 x 2 réunions publiques	6 groupes territoriaux : 33 rencontres communales
développement économique, transition énergétique A préciser en	ОАР	3 Comités techniques	4 Ateliers OAP thématiques	6 groupes territoriaux: 2x33 rencontres communales
fonction des enjeux identifiés et des attentes. • Session «regards sur les paysages, et les patrimoines» : circuits de	TRADUCTION REGLEMENTAIRE	3 Comités techniques (commun phase OAP) 2 Comités de pilotage Comité élargi PPA	5 réunions publiques	6 groupes territoriaux: 2 X 33 rencontres communales (commun phase OAP)
<b>découverte</b> en bus sur une journée, complétée par un atelier en salle	DE L'ARRET A	2 Comités de pilotage 2 Comités techniques		Conférence des maires

2 Conseils

communautaires

L'APPROBATION



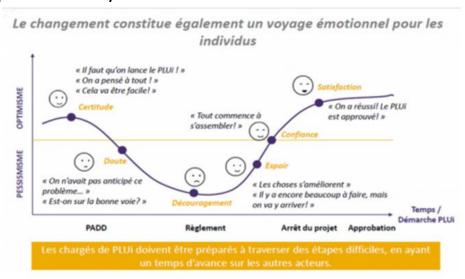
# Organiser la maîtrise d'ouvrage

#### Un groupe d'élus communautaires pour :

- Portage politique/acteur de la réalisation du PLUi
- Garant des équilibres communautaires, de la cohérence du projet entre échelle intercommunale et communale
- Rôle de relais et rôle pédagogique auprès des communes (de la stratégie et de la méthode) et des citoyens
- Présidence et participation à des groupes thématiques et territoriaux.

#### Des élus municipaux référents pour :

- Portage politique/acteur de la réalisation du PLUi
- Déclinaison communale : connaissance fine du terrain, des projets à l'œuvre et des besoins
- Rôle de proximité auprès des citoyens



# Organiser l'équipe projet

- Les techniciens de la Communauté (selon moyens et répartition avec les BE)
  - Conduite méthodologique, coordination de la démarche et des productions, cohérence globale du projet
  - Coordination et suivi quotidien de la démarche : contact des élus communautaires, relais et pédagogie auprès des communes et des citoyens
  - Réalisation des dossiers administratifs, réglementaires et financiers;
  - Prise en charge secrétariat, organisation réunions, voire compte-rendu
  - Suivi régulier du travail des BE, et transmission des productions
  - Communication et concertation : réalisation d'actions au choix, réunions communales, explications à la demande... Beaucoup plus si possible
  - Productions : assez rare mais possible
- Les Bureaux d'Etudes (selon moyens et répartition avec les services)
  - o Conduite méthodologique, coordination des productions, cohérence globale du projet
  - o Productions des analyses et propositions. Rédaction, cartographie, mise en forme
  - Eclairage par des solutions techniques et juridiques adaptées aux échelles intercommunales et communales
  - Suivi et appui de l'animation, ou réalisation plus complètes, ou mission spécifique



# IV. COLLABORATION AVEC LES COMMUNES MEMBRES DE L'EPCI



# Préparer et fixer les modalités de la collaboration avec les communes :

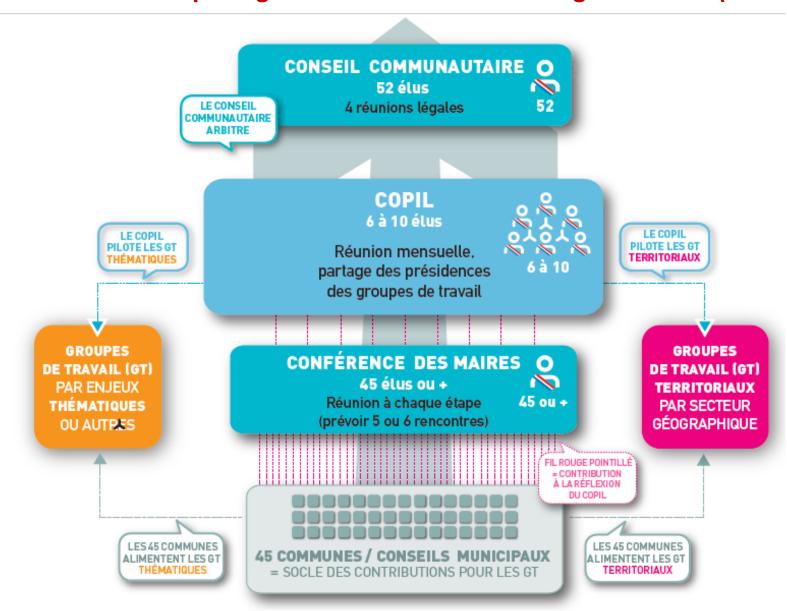
- Lancer la réflexion avant même la prise de compétence ou en amont de la prescription du PLUi, pour rassurer les communes
- Réfléchir en tout premier lieu sur l'organisation de la conduite du projet : le pilotage, les instances de travail en commune / par secteurs ou communes, les temps en commun / les temps par secteurs ou communes. Voir le système dans la durée : 2 à 4 ans...
- Modalités à discuter en conférence des maires, avant de prendre la délibération fixant les modalités de cette collaboration EPCI / communes
- = Charte de gouvernance

• Instances de pilotage et travail dans un EPCI de petite taille (11 communes)





Instances de pilotage et travail dans un EPCI de grande taille (45 communes)





#### Charte de gouvernance pour le PLUI de la CC Erdre et Gesvres

Charte de gouvernance pour un principe de coconstruction du PLUI

Communauté de communes Erdre et Gesvres (44), 12 communes, 55500 habitants, incluse dans le SCOT métropolitain Nantes-St Nazaire

Après une longue réflexion autour de l'actualisation des documents d'urbanisme communaux en vigueur – à mettre en compatibilité avec le SCOT approuvé et la loi Grenelle –, la CCEG s'est engagée progressivement dans la voie de la prise de compétence PLU. Mais pour lever les réticences des communes qui hésitaient à sauter le pas, la CCEG a engagé la rédaction d'une charte de gouvernance du PLUI.

«La communauté souhaitait que les communes soient en adhésion avec le projet, et non contraintes. Il fallait rassurer les élus municipaux en leur explicitant l'état d'esprit et la méthode d'élaboration choisie pour le PLUI», souligne Guillaume Coutand, directeur Aménagement et environnement.

Une première mouture de la charte est proposée en septembre 2013 aux maires du territoire: elle rappelle les acquis des processus collaboratifs déjà menés, pose le PLUI comme «cadre négocié pour traduire spatialement un projet politique communautaire et rendre possible les projets des communes». Elle explique également quelles seraient les instances d'élaboration du PLUI et leur rôle (voir ci-après).

Il a fallu deux mois de travail en commun pour amender cette charte qui fut étudiée attentivement par la commission aménagement, les DGS des communes, un groupe de travail avec élus et techniciens Urbanisme des communes. Cette phase de concertation a permis de lever les interrogations et de transférer la compétence à l'unanimité du conseil communautaire.

Dans la foulée, les douze conseils municipaux ont voté le transfert de compétence en novembre 2013, la validation de la charte de gouvernance par délibération en janvier 2014, et la prescription du PLUI en février 2014.

#### Sommaire et extraits de la charte de gouvernance politique

Vers l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme du territoire d'Erdre & Gesvres Conseil de communauté du 13 novembre 2013

#### Préambule

«Les élus des treize collectivités du territoire d'Erdre & Gesvres décident d'unir leur effort pour écrire en commun une nouvelle page de leur stratégie de territoire dont la traduction opérationnelle doit prendre toute sa mesure avec l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)»

#### Les acquis

Rappels de l'histoire et du contexte de la Communauté, proche de l'agglomération nantaise et soumise à de fortes pressions périurbaines, et qui a, depuis 2002, défini sa stratégie de développement et mené de nombreux projets

#### Les enjeux

«Le passage au PLU intercommunal, en particulier à travers son Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) doit être l'occasion pour Erdre & Gesvres de revisiter son projet politique de territoire et de l'adapter aux nouveaux enjeux qui se sont fait jour depuis son adoption il y a bientôt dix ans.»

Suit la présentation des sept enjeux (plutôt thématiques) du territoire à traiter dans le PLUI et particulièrement son PADD: aménagement de l'espace, développement économique, environnement, mobilités, habitat, énergie, aménagement numérique.

#### Une dynamique collective

«Les élus d'Erdre & Gesvres affirment comme un préalable indispensable à la construction du document que les élus et les techniciens des communes puissent prendre toute leur part au processus d'élaboration du PLUI en tant que dépositaires de la connaissance locale la plus fine de leur territoire communal.»

#### Les principes d'une coconstruction

«Le PLUI doit être un cadre négocié pour traduire spatialement un projet politique communautaire et rendre possible les projets des communes.»

«Il est convenu que la communauté de communes, dans une approche négociée, ne s'opposera pas aux évolutions souhaitées par les communes dans la mesure où celles-ci ne seraient pas contradictoires aux principes et objectifs débattus pour la construction du PLUI.»

#### Les moyens d'y parvenir

- > Un comité de pilotage présidé par le président de la CCEG et le vice-président en charge de l'urbanisme, et comprenant le maire ou l'adjoint à l'urbanisme de chaque commune.
- Constitution d'un réseau de référents élus et techniciens, à raison d'un binôme par commune, pour participer aux travaux et aux instances d'élaboration du PLUI et assurer le rôle de relais...
- Les commissions d'urbanisme communales seront nécessairement impliquées individuellement ou collectivement à l'élaboration du zonage et des règles écrites du PLUI et des plans de secteurs qui pourraient lui être associés.
- (...) Avant son arrêt par le conseil de communauté, présentation du PLUI en séance plénière des élus municipaux, et/ou devant chaque conseil municipal.



# Eléments déterminants dans le dispositif

- Avoir 2 référents par communes : le maire (ou l'adjoint à l'urbanisme) et un (autre) adjoint. Insister sur leur rôle central de relais entre leur conseil municipal et les instances de travail du PLUi et de la Communauté
- Former les référents, les solliciter, les faire travailler
- Organiser des réunions territoriales par groupes pour pouvoir aborder les contenus de façon transversale, spatiale, globale; permettre l'expression de chacun
- Organiser des réunions dans chaque commune, plusieurs fois : diagnostic et terrain (1 réunion) / PADD et projet communal (2 si besoin) / OAP et règlement (2), soit 5 réunions potentielles
- Réunir l'assemblée des référents et/ou la conférence des maires à chaque étape : prescription / diagnostic / PADD / OAP et zonage / POA / Avant l'approbation



# Travailler ensemble pour faire un projet intercommunal qui fasse aussi projet communal

Quelque soit l'organisation de la collaboration, il faut expliquer ce sur quoi travaillent les uns et les autres : l'EPCI / les communes. La collaboration est aussi un dialogue sur le contenu et la cohérence des projets d'urbanisme de chacun

- Dans toute la démarche, on va naviguer entre les 2, présenter des cartes et plans à différentes échelles.
- Les analyses et propositions sont faites aux échelles communales et communautaires, dans tous les domaines.
- Il faut nourrir le projet communautaire des connaissances et projets communaux :
  - Analyses multicritère de chaque commune au 2 ou 5000ème
  - Relevé des besoins, projets et intentions
  - Mise en cohérence des intérêts communaux et communautaires
  - Mise en forme des projets d'urbanisme par commune et de la Communauté
- Il ne peut y avoir d'analyse fine et de justifications pertinentes des choix du projet sans la connaissance à ces 2 niveaux



# Phase diagnostic

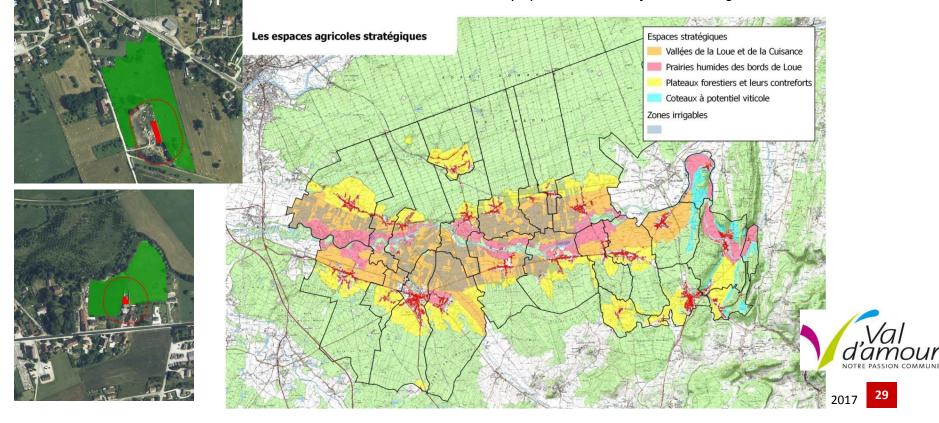
#### Récapitulatif des données à la parcelle :

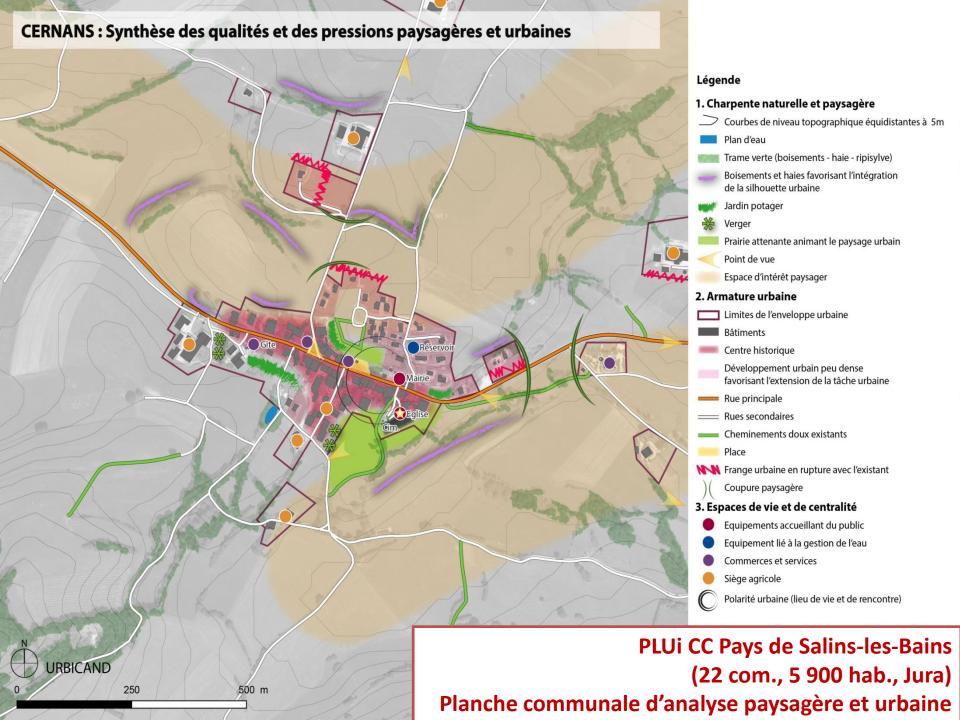
#### Nécessaire au Rapport de Présentation :

- Capacités de densification et de mutation des espaces bâtis
- Inventaire des capacités de stationnement (tout type) et de leurs possibilités de mutualisation
- Inventaire des zones humides

#### Par anticipation pour la suite :

- Eléments de paysage et patrimoine à préserver
- Bâtiments agricoles et périmètres d'éloignement
- Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels des constructions peuvent être autorisées (stecal)
- Bâtiments d'habitation en milieu naturel ou agricole ou forestier qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination





PLUi CC Pays de Salins-les-Bains (22 com., 5 900 hab., Jura)

Carte de synthèse Paysage

#### Légende

#### Eléments structurants

Cours d'eau

Végétation (boisements - haies)

Routes principales

Porte d'entrée dans le territoire

GR 59 - Chemin des Gabelous

#### Qualités

Repères paysagers

Vues lointaines

Vues médianes

Paysages identitaires jouant un rôle d'interface visuel entre les unités paysagères

Fond de vallée marqué

O O O Alignement d'arbre remarquable

Silhouette villageoise animant le paysage

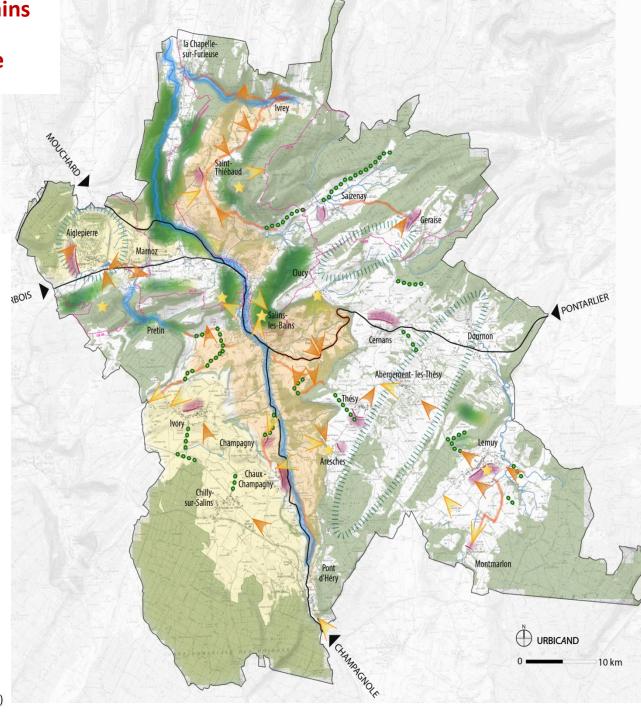
Route d'intérêt paysager

#### Pressions

Fermeture des paysages lié au reboisement

Paysages sensibles (bocages et dolines)

Simplification des paysages agricoles (forte pression)





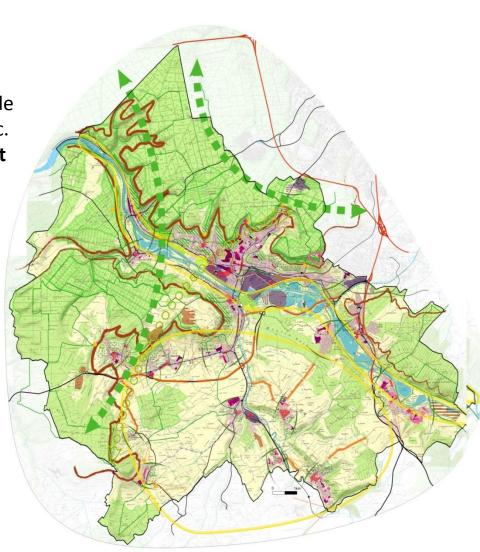
#### Phase PADD

Construire la vision communautaire ...

- Orientations générales en termes d'habitat, de déplacement, d'équipement, de paysage, d'environnement, etc.

- Équilibres de développement entre les communes

- Identification des projets d'aménagement structurants



#### SADD: Carte de Synthèse Version 19 Mars 2014

#### Mise en valeur et protection des espaces

Espace boisé

Réseau hydrographique

Plans d'eau

Espace agricole

◆ ■ ► Corridors écologiques

Corridor thermophile

Carrières

#### Charpente paysagère

#### Eléments structurants du paysage

Ligne de crête des coteaux

Verrou paysager de Pont-St-Vincent

Milieu aquatique fortement végétalisé

#### Ensembles paysagers remarquables

Plaine du Saintois et Coulée de la Moselle

Espace remarquable

Les vues : axes de découverte et points de vue

Belvédère

Point de vue maieur

Route offrant des vues multi orientées

Voie cyclable

Itinéraires de randonnées

Coupure verte entre les villages

#### Espaces urbains

Centre ancien

Elément bâti très visible

Patrimoine classé: Monument Historique Inscrit

#### Déplacements

#### — Autoroute

Gare où organiser du stationnement multimodal

PANG

Aire de covoiturage

- - Ligne de transport en commun

#### Espace urbanisé

de développement prioritaire de développement secondaire

de développement ulterieurs (très long terme)

centralité à développer

ill à vocation économique (existant



se nourrit des projets

communaux et vice-versa!

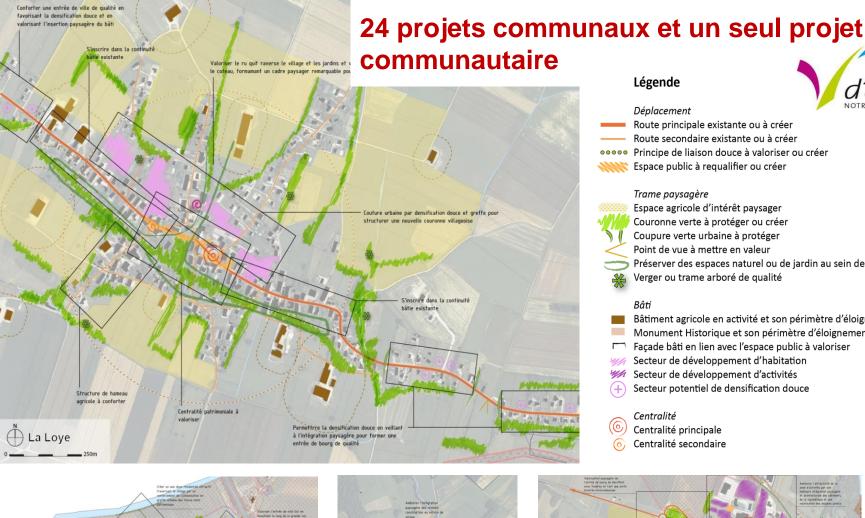


Cramans

Maintien de l'activité économique a

sein du bourg

Valoriser le hameau d'entrée de ville sud et préserver la ceinture verte



#### Légende



Route principale existante ou à créer

Route secondaire existante ou à créer

Principe de liaison douce à valoriser ou créer

Espace public à requalifier ou créer

#### Trame paysagère

Espace agricole d'intérêt paysager

Couronne verte à protéger ou créer Coupure verte urbaine à protéger

Point de vue à mettre en valeur

Préserver des espaces naturel ou de jardin au sein de l'urbanisation

Verger ou trame arboré de qualité

Bâtiment agricole en activité et son périmètre d'éloignement

Monument Historique et son périmètre d'éloignement

Façade bâti en lien avec l'espace public à valoriser

Secteur de développement d'habitation

Secteur de développement d'activités

Secteur potentiel de densification douce

Centralité

Centralité principale

Centralité secondaire









# Eléments déterminants dans le travail produit : Dégager une vision de l'aménagement communautaire et de chaque commune

- Décliner le PADD de la Communauté et de chaque commune
- Faire un atlas par commune, cumulant progressivement : analyses, projet, OAP, zonage et règlement
  - Pour éviter que le PADD ne soit qu'une vision globale, sur fond de carte au 25 ou 50 000ème, où les communes se retrouvent difficilement : Le PADD d'un PLUi n'est pas un PADD de SCOT.
  - Pour éviter de passer d'une vision intercommunale à la définition du zonage et règlement, en sautant la case Projet d'urbanisme communal

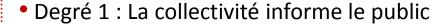


# V. CONCERTATION AVEC LES HABITANTS



 « Concertation » (Petit Robert): Politique de consultation des intéressés avant toute décision ». Vient de « concert » (= accord) « Préparer, s'entendre pour agir de concert »

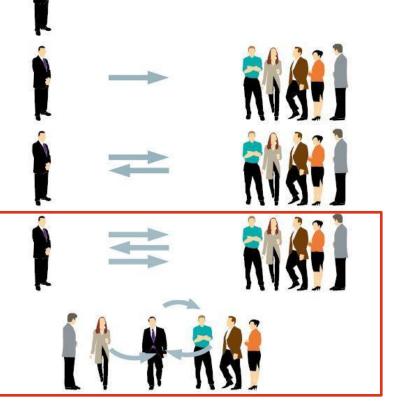




• Degré 2 : La consultation

• Degré 3 : La concertation

• Degré 4 : la co-construction, la co-décision



Source : Outils de concertation pour les villes moyennes en Midi-Pyrénées, - Adage Environnement/Blanchet conseil, 2001



### Concertation obligatoire: art. L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme

- Obligation de définir les modalités de la concertation dans la délibération prescrivant le PLUi et de les respecter
- Avec qui : les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées
- Ces modalités doivent être **adaptées aux enjeux du projet**. Ceux-ci sont importants pour un PLUi = nécessite des moyens de concertation «importants»
- Elles doivent permettre au public pendant toute la durée de l'élaboration du projet et selon des moyens adaptés :
  - o d'accéder aux informations relatives au projet et avis requis par les dispositions législatives et réglementaires applicables,
  - o de formuler des observations et propositions, enregistrées et conservées par l'autorité compétente
- → condition essentielle pour assurer la sécurité juridique du PLUi, mais au-delà de l'obligation juridique, enjeu de construction collective du projet de territoire, de mobilisation et d'appropriation de la démarche par les citoyens

# A distinguer:

- De l'association des Personnes Publiques Associées L 132-7, 9 et 11 CU
- Des consultations « à leur demande » d'associations, communes limitrophes, EPCI voisins, ...
   L 132-12 et L 132-13 du CU
- De l'Enquête Publique, autre temps fort et important d'expression des avis du public



### Service minimum habituel

- Mise à disposition du public des documents validés par ... au siège de l'EPCI et sur le site Web
- Tenues de registres, au siège de l'EPCI et dans les communes membres, pour recueillir les observations du public
- Réunions publiques
- Articles de presse et dans les journaux municipaux et l'intercommunal
- Informations régulières sur le site Web
- Exposition itinérante



## Calibrer ses ambitions

- D'abord une question de choix politique
- À croiser avec des **moyens** : ingénierie, finances, réseaux locaux permettant un relais de l'information
- Et avec les **compétences** des élus et techniciens en animation (formation spécifique)
- **Temporalité** : le faire à toutes les étapes ou non
  - Lecture et partage
  - Imagination et projet d'avenir
  - Précision du projet
- Rôle de chacun, échelles et publics :
  - o **EPCI** et territoire
  - **Communes**: chacune peut prendre des initiatives complémentaires
  - Grand public, habitants,
  - **Publics spécifiques**: agriculteurs, entreprises, frontaliers, jeunes, personnes précaires, ...
  - **Réseaux** : conseil de développement, CPIE, associations, ...

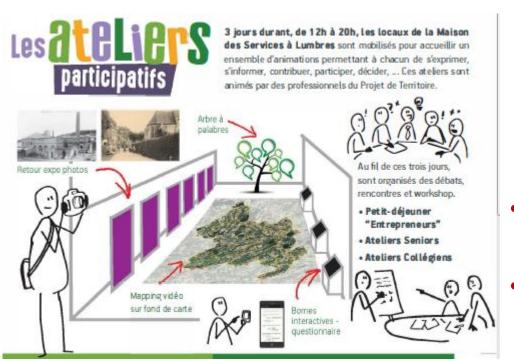
Dans le cadre de la révision du PLUI, les maires de la métropole sont libres d'organiser les ateliers citoyens et on observe des disparités selon l'implication de L'essentiel est de couvrir toutes les grandes étapes. Le Numérique est un bon outil La question de savoir comment on touche les plus précaires. Un élu nantais lors des 1ères rencontres de la participation

La réforme territoriale a un impensé démocratique fort car les moyens ne permettent pas de se restructurer au niveau L'interco est une chance mais elle est récupérée par l'anesthésie démocratique : des grands EPCI. les EPCI pourraient constituer au contraire un espace de collaboration . La réforme est une démarche technocratique et politique qui fait régresser, alors que l'interco a été construite sur le principe de subsidiarité, de solidarité, Un élu du Haut Rhin lors des 1ères de lisibilité rencontres de la participation



# La communication : B.A.BA, 1ère marche

- Charte graphique : celle de la Communauté ou autre
- Langage simple, courant, sans sigle
- Plan de communication établi au départ
- Page dédiée sur le site web de l'EPCI et des communes







- Choix des supports selon les publics visés
- Temps forts à médiatiser

# **Concertation : actions « classiques »**

- Forum doublés de réunions publiques dans chaque commune : ex CUB avec une organisation en tablées pour faciliter les échanges ; réunions par secteurs dans la CC Cœur de Puisaye doublées par une réunion publique communautaire en clôture
- Ateliers thématiques mobilisant les acteurs impliqués (scolaires, jeunes adultes, séniors, locataires, propriétaires, entrepreneurs, ...). Ex groupe citoyen dans le Pays Bellêmois composé d'habitants et d'acteurs socio économiques, et groupe « équipements et services » composé de membres d'association sportives, sociales, culturelles, en s'appuyant sur des visites de terrain ; La CC Bastide et Châteaux en Guyenne a mis en place des ateliers sur les risques naturels et technologiques, les déplacements et l'énergie le patrimoine bâti et naturel, le paysage et formes urbaines, avec des inscriptions ouvertes sur leur site internet.
- Recueil de photos sur le paysage dans la CC du Val d'Amour
- Ballades en bus en collaboration avec le CAUE à Loire Angers Métropole









• La CC Cœur de Puisaye a organisé une semaine des habitats durables, qui a permis de communiquer sur le PLUI avec soirée débat et la projection du film « un monde pour soi » (FPNRF), un jeu concours avec un quizz sur l'énergie, des bornes interactives et panneaux présentant le PADD, une exposition « la ville écologique » avec une maquette-jeu très pédagogique, des ateliers pour les scolaires...











# Un diagnostic « sensible » en marchant pour le PLUi de la CC du Loir (49) Histoire

- Scot du POM Loire Angers approuvé en 2011
- Projet de territoire en 2014
- PLUi lancé en 2015, accompagné par l'AURA (Agence d'urbanisme de la région angevine)

CC du Loir avant fusion : 10 communes (dont 1 com. N<sup>elle</sup>), 11 559 habitants, Maine et Loire

Seiches-sur-le-Loir: 3 080 habitants

Fusion avec 2 autres EPCI au 1er janvier 2017

### Des élus ambassadeurs de la co-construction en marchant

- Un premier temps de diagnostic partagé entre élus : représentations du territoire (communal, intercommunal), travail sur la notion de bien commun
- Quelques initiatives locales de concertation : **rencontre des commerçants et associations**, animations grand public, pour faire remonter les premières analyses des habitants (sous forme de textes, photos, vidéos).
- Élus volontaires pour être ambassadeurs de la co-construction avec les habitants : accompagner l'ensemble des initiatives ; une réunion des ambassadeurs tous les mois pour prendre le pouls de la participation et ajuster les propositions
- Dans chaque commune, un parcours de 2 heures environ avec plusieurs points d'arrêt, pour découvrir les principaux éléments patrimoniaux, paysages naturels, équipements et sites de projets urbains. Les parcours devaient illustrer 4 thématiques : entrées de ville, espaces publics, lieux de projets, diversité paysagère
- 12 « Marches du Loir » organisées en avril 2016 sur chaque commune du territoire, mobilisant entre 5 et 30 marcheurs, chacun disposant d'une carte de la commune pour noter ses remarques, ses commentaires, ses idées. Deux objectifs:
  - partager entre habitants et élus les qualités des lieux traversés et leurs enjeux pour le projet ;
  - o repérer ce qui à l'échelle de la commune pouvait faire **lien avec d'autres communes ou le territoire** de l'intercommunalité dans son ensemble





# Une dimension sensible plébiscitée

- Mise en commun des marches lors d'un moment convivial réunissant les 160 marcheurs, en s'appuyant sur une grande carte collective.
- Des marches permettant d'identifier les lieux qui tenaient à cœur aux habitants, de faire émerger les freins à la réalisation de certains projets, de révéler de grands attachements, notamment celui au paysage, etc.
- Une forme des échanges plébiscitée par l'ensemble des élus : il existe aujourd'hui peu d'espaces de discussion de ce type entre élus et citoyens : sans pression et sans autre enjeu que d'échanger les regards et points de vue.



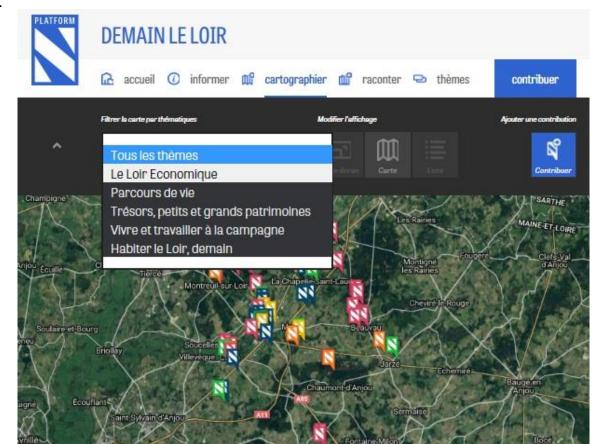
Cette démarche a permis aux élus de prendre la mesure de la dimension projet d'un document d'urbanisme et d'un changement d'échelle, leur permettant de projeter leur commune, ses sein d'un territoire plus vaste, celui E. Quiniou, directrice AURA





# Animation en parallèle d'une plateforme numérique interactive

- En complément des marches, mise en place d'une plateforme numérique "Demain le Loir "
- Deux BE: l'un, chargé de l'animation de la démarche de co-construction, l'autre de la plateforme numérique.
- Une plateforme accessible en permanence, pour toucher des personnes qui ne se seraient pas déplacées.
- Pour les publics réticents à l'outil, des solutions « territorialisées » : retranscription des discussions
  - avec des jeunes d'une commune par une élue, un « compte habitants » créé sur la plateforme par une autre commune pour retranscrire les observations transmises sur des fiches papier...
- 5 thèmes proposés à ceux qui consultent la plateforme numérique : Habiter le Loir, demain ; Le Loir économique ; Parcours de vie ; Patrimoines ordinaires et extraordinaires de votre territoire ; Vivre et travailler à la campagne.
- Et 3 approches : Informer,
   Cartographier, Raconter









### Un retour aux habitants

- Deux forums de restitution, 1 au collège,
   l'autre à la maison de retraite
- Présentation des contributions intégrées, et de celles qui ne l'ont pas été.

Rendre compte de l'apport des citoyens est essentiel pour la crédibilité de la démarche G. Augereau, chargé de mission PLUI à la CC

# Des résultats encourageants pour la suite

- 300 contributions d'habitants
- Un échange constructif entre habitants et élus
- Un diagnostic et des axes de projet confirmés et enrichis par de nouveaux sujets
- Une satisfaction des élus par la construction d'une culture commune, au-delà des apports techniques, et la fierté d'avoir proposé des outils innovants et complémentaires.





# Un dispositif très complet pour le PLUi de la CC du Pays de Lumbres (62)

### Histoire

- Intégration de communes nouvelles en 2014
- Prescription élaboration PLUi en Février 2015, la moitié des communes n'ayant pas de doc. d'urbanisme
- Démarche « Imaginons le Pays de Lumbres Projet de territoire 2017-2030 » lancée pour interpeler les habitants, en évitant un caractère technique. BE spécialisé recruté sur Appel d'Offres

36 communes, 24 000 habitants. Pas de Calais

Lumbres: 3917 habitants

PLUi en cours de finalisation

# Un foisonnement d'initiatives en permanence. Pour le Diag

- Mobilisation de rue: sur 2 semaines, des mobilisateurs de rue ont sonné aux portes, sont aller à la rencontre des gens dans au centre commercial, au marché, écoles/collège, centre-bourg, etc. avec une série de questions sur le territoire, leur ressenti et leur vécu au regard de celui-ci. Plus de 350 personnes ont répondu
- Enquêtes menées sur les territoires voisins en porte à porte et sur les marchés locaux pour recueillir le regard des personnes extérieures.
- **Grand jeu photo** sur 1 mois : sur la base d'une vingtaine de vielles cartes postales, présentant diverses thématiques (paysage, commerce, vie sociale, etc.), un jeu concours appelait les habitants à retrouver le lieu et à adresser un cliché récent cadré à l'identique adjoint d'un commentaire, exprimant son ressenti. 60 contributions reçues.









- **Arbre à palabre** : 2 arbres étaient dressés dans le hall où chacun pouvait laisser sa contribution sur des cartons formulés dans un registre poétique, exemple : "j'aime le Pays de Lumbres car..." ; "si le pays de Lumbres était une couleur ce serait..." . (480 palabres recueillies).
- Voyage dans l'espace ou carte mapping: une grande carte au sol (3x4m) permet à chacun de survoler son territoire. Pour s'y repérer, les participants positionnent un petit cube représentant leur maison. Un vidéoprojecteur projette au sol sur le fond de carte des éléments du diagnostic permettant d'engager le débat. L'originalité du dispositif aide les visiteurs à parler. Captés par ce voyage aérien, ils sont plus prolixes en termes de ressenti, vécu, avis positif ou négatif sur les évolutions à venir ou attendues pour leur territoire. Ils sont tous sortis conquis de cette salle, ayant appris beaucoup sur le territoire dans lequel ils vivent, le percevant désormais différemment et en en comprenant mieux les enjeux.

Elus, habitants, collégiens, entrepreneurs, acteurs divers sont venus

jouer

Un temps fort de restitution : 3 jours d'expo –
forum très ouvert : panneaux de restitution des
contributions, présentation et débats autour d'un
document d'analyse ludique, remise des lots du jeu
photo





# Suite du foisonnement d'initiatives pour le PADD

- **Jeu-concours vidéo selfie**: « Ma priorité » appelant les participants à se filmer en exposant un enjeu de leur choix et les motivations de ce choix, sur la base d'une liste de 12 enjeux identifiés à l'issue du diagnostic. En 30 secondes: vous êtes qui ? Où habitez-vous ? Quel est l'enjeu clef selon vous, et pourquoi ? et la vidéo est postée.
- Travail spécifique auprès des collégiens, avec les équipes enseignantes autour des enjeux et la réalisation de vidéos en interviewant leurs parents.

### 3 journées d'exposition :

- voyage dans l'espace : autour de cartes d'enjeux du PADD ou indiquant les axes stratégiques.
- outils d'expression : à plusieurs endroits de l'exposition des liens courts doublés de QR codes peuvent être flashés par les visiteurs pour laisser des avis ou des commentaires qui s'affichent en direct sur les murs sous forme de nuages de mots rendant ainsi l'exposition plus interactive.
- la restitution des vidéo, classées par thématiques, incite les visiteurs à réagir via un support numérique.
- petits déjeuners avec les entrepreneurs = 30 chefs d'entreprise réunis
- animations avec les seniors des clubs des ainés = une quinzaine d'ainés de participants
- Ateliers pour les jeunes,
   Les 450 conseillers municipaux ont été invités aux restitutions
- Une page Facebook et une chaîne Youtube complètent les dispositifs.







# Une satisfaction du public et un enrichissement de la démarche

- La satisfaction du public a dépassé les prévisions.
- Plus de 1000 contributions enregistrées au cours de la phase Diagnostic et PADD
- Extension du dispositif d'ateliers dans 2 classes de collège, à l'ensemble des collégiens
- Les élus ont travaillé en commissions sur les mêmes documents que ceux présentés aux habitants.
   Un forum élus-habitants a permis d'élaborer une synthèse, les avis des habitants ont enrichi les travaux des élus.
- Les habitants ont ainsi souligné des sujets qui apparaissaient moins primordial aux élus.
  - o l'importance du patrimoine naturel et la qualité du cadre de vie : la fierté de leur territoire très vert, vallonné et boisé.
  - o la problématique de parcours résidentiel et de l'habitat adapté.
- Une mobilisation fortes des habitants, satisfaction des participants, bon niveau de compréhension de la démarche et des enjeux, très bonne couverture presse.

Des bilans de la concertation menée sont élaborés à chaque phase et annexés au registre d'enquête publique.

Aucune personne n'est venue parler de la constructibilité de son terrain pendant les ateliers. Le public n'était pas celui qui vient d'habitude pour les documents d'urbanisme.

Didier BEE, Vice-Président à l'urbanisme de la communauté de communes







# Des ateliers citoyens pour le PLUi de la CC du secteur d'Illfurth (68)

### **Histoire**

- POS intercommunal depuis 1986, mais somme des POS communaux. PLUi approuvé en mai 2007
- Charte intercommunale 2014-2019
- Prescription révision PLUI en Février 2015

# Formation du Groupe de travail Citoyens

- CC du secteur d'Illfurth : 9 communes, 10 300 hab, Haut-Rhin
- Fusionnée avec 4 autres EPCI au 01.01.17 : 64 communes, 48 000 hab. où 1 autre PLUi se finalise, 2 autres sont en cours d'élaboration
- = décision de poursuivre les PLUi dans leur périmètre respectif, ou non, pas prise
- Appel à participation à des ateliers thématiques sur «le devenir du territoire » dans le cadre du PLUi.
   Appel sur le site + flyer dans toutes les boîtes aux lettres
- Objectifs: remonter des connaissances terrain et des regards différents, des idées et propositions
- 36 inscriptions = Pas de sélection
- Une vingtaine de présents aux Ateliers, participants assez fidèles

### **Travaux du Groupe Citoyens**

### Phase Diagnostic

- Lancement : le PLUi, les règles du jeu
- Atelier 1 : relevé des appréciations sur le territoire et son vécu.
- Terrain avec les élus ½ j. observation photos anciennes
- Restitution en réunion publique, avec invitation personnelle

### Phase PADD

- Réunion d'info, cadrage sur le PADD (comme pour les élus). Jeu de puzzle
- 2<sup>ème</sup> Atelier : compléments propositions
- 4 référents ont ensuite participé aux réunions de synthèse du PADD avec les élus
- Réunion publique et invitations personnelles
- o Lettre remerciements du Président Mars 2017

# Les ateliers d'Illfurth (suite)





Atelier 1 : infos portées sur les cartes à compléter à partir de questions préparées par le BE

### 3 thèmes sur 3 cartes

- Habitat et paysage
- Mobilité
- Vie au quotidien 3 sous-groupes

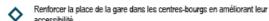
Chacun travaille sur les 3 cartes



Atelier 2: mise au propre des travaux de l'A1 et demande compléments d'idées, remarques

### Ce qui s'est dit lors des ateliers

#### TRANSPORTS EN COMMUN



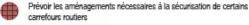
Créer une aire de stationnement à la gare de Tagolsheim

Conserver les aires de covoiturage existantes

#### INFRASTRUCTURES ROUTIERES



Faciliter les accès vers les grands pôles urbains (Mulhouse, Altkirch)



Prendre en compte le projet de la nouvelle liaison routière Altkirch-Mulhouse

LIAISONS DOUCES (chemins piétons, pistes cyclables...)

Préserver la piste cyclable le long du canal

Développer les liens entre la piste cyclable et les centres-bourgs

Prolonger la piste cyclable entre Froeningen et le collège Créer de nouvelles liaisons cyclables entre les équipements et les

centres-bourgs (exemples : entre le centre-ville d'Illfurth et le colège, entre la piscine et les centres-bourgs)

Créer une liaison entre la gare d'Illfurth et les quartiers d'habitat situés à l'est (exemple: passerelle)

Développer les chemins piétons dans les centres-bourgs et entre les com-

Sécuriser les déplacements doux entre les deux écoles à Illfurth

Rendre accessible l'ensemble des chemins dans les espaces agricoles et

Intégrer des cheminements doux dans les nouvelles opérations liées aux venelles existantes dans les centres-bourgs

Poursuivre la mise en accessibilité des espaces publics

### Ce qui peut être ajouté...





# Autres action de concertation pour le PLUi du secteur d'Illfurth

### **Evolution du paysage**

- Appel par le journal et le site pour collecter des photos anciennes
- Prises de vues complémentaires aujourd'hui et comparaison avant / après
- Supports utilisés pour
  - o La sortie terrain élus + groupe citoyen
  - Travail avec les jeunes et le collège



### Travail avec le Collège

- Projet d'EPI avec les 5<sup>ème</sup> autour de leur territoire et des règles de construction dans les villages
- Intervention en Education Civique auprès des 6<sup>ème</sup> sur « Comment respecter ma commune » : sortie terrain avec les photos Avant / Après à Illfurth, Jeu questionnaire

### Travail avec les jeunes

- Le service Jeunesse de la CCSI et la chargée de mission PLUi ont préparé une animation « Ton village avantaprès » menée lors des loisirs des petites vacances
- Jeu pour retrouver les lieux des photographies anciennes sur une journée
- Débat « Comment vois-tu ton village dans les prochaines années ? » organisé en fin de journée
- Restitution sur panneaux d'exposition

### Collecte auprès des aînés

- Avec le service Archives de la CCSI, contacts auprès de personnes âgées pour entretiens filmés
- Interview sur l'histoire des lieux, les modes de vie, les évolutions
- Mise en forme de séquences vidéos de 2ou 10'
- Utilisation pédagogique





# Concertation pour le PLUi du secteur d'Illfurth

## Apports

- Enrichissement du Diagnostic : des éléments ont été repris, des sujets révélés (carrefours dangereux, voies douces, espaces publics, équipements ...)
- o Enrichissement du PADD sur ces mêmes sujets : plus de précision
- o Investissement des personnes et échanges avec les élus riches
- Proposition de poursuivre le travail avec le groupe pour les OAP
- Certaines personnes du groupe continuent à se voir pour réfléchir

### Limites

- Représentativité du groupe : dominante retraités, originaires du territoire (un seul couple installé récemment)
- La désignation de 3 référents pour participer à des réunions avec les élus sur le PADD a suscité des frustrations chez 2 ou 3 personnes et des questions sur la limite de leur participation
- Apports et approche un peu trop techniques, un peu trop denses. Besoin de vulgariser encore plus

### Moyens

- Groupe de travail Citoyens : préparation, conduite et mise au propre des réunions par BE, dans le cadre de sa mission, avec la participation de la chargée de mission CC
- Animations auprès des jeunes, du Collège, des personnes âgées : la chargée de mission
   CC, avec ses collègues des services Jeunesse ou Archives + un professionnel de la vidéo pour montage



# Avoir de tous les styles...



Hoderne



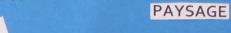
ou then ticité

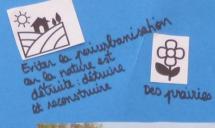


Des logements collectifs pour loger les de monde et utiliser mains d'espace ancien















Hore



Des beauxarbres



Amérager des espaces pour les animoux souvages.



Des haiss



# Un réseau durable d'ambassadeurs de l'Urbanisme au sein de 3 SCOT (45) Histoire

- Une réflexion commune engagée en 2012, amène les 3 Pays entourant l'agglomération d'Orléans à élaborer de façon concerté leur 3 Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT).
- Les 3 Pays travaillent ensemble, selon un calendrier proche et partagent leurs problématiques dans le cadre de l'élaboration respective de leurs SCoT.
- Un travail inter-SCOT est aussi mené avec l'agglomération orléanaise

 Au-delà, ces collaborations pourraient préparer un seul et unique SCOT métropolitain

Paus de Beauce Pays Beauce Gâtinais-en-Pithiverais Dunois SCoT Forêt d'Orléans Beauce Val de Loire Paus du Gâtinais Pays Beauce Val de Loire SCoT Pays Sologne Val Sud Des Châteaux du Giennois Pays de Grande Sologne Paus Sancerre Sologne

3 Pays : Forêt d'Orléans-Val de Loire (32 communes, 3 CC, 57 000 hab), Loire Beauce (38 communes, 3 CC, 50 000 hab), Sologne Val Sud (29 communes, 4 CC, 45 500 hab)
Un marché groupé pour l'élaboration des 3 SCOT mais une démarche participative commune

# **Principes**

- Avec l'appui de la Région Centre sur 2 ans (Démarche « ID en campagne », devenue...) un ensemble d'actions a été mis en place, en s'appuyant sur des relais en place : agents des SCOT, CAUE 45, université et écoles supérieures, ... et habitants!
- Objectif: faciliter l'appropriation du projet par les élus, les associations et la population

Mise en place pour 3 SCOT, cette démarche peut très bien être transférées pour l'élaboration de PLUI —en particulier dans de grands territoires-, il suffit d'emboîter des périmètres « plus petits » : groupes de communes puis Communauté



Lors de la Rando SCoT la problématique des commerces a été présentée par Michel Martin, maire de Neuville aux Bois

### Une seule méthode d'animation pour 3 SCOT

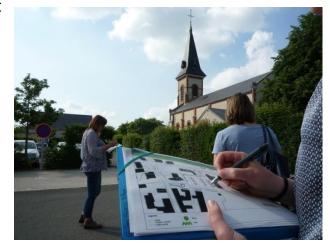
- Etablir un langage commun: des étudiants encadrés par le CAUE 45 ont édité des fiches guides, simples, autour des thèmes récurrents de l'urbanisme: les villages dans leur paysage, les formes urbaines villageoises, les typicités locales...
- Des randos-SCOT animées par le BE sur chaque territoire: tour en bus avec points d'arrêts et commentaires échangés. Indispensables pour se connaître et connaître chacun de ces grands territoires, la prise de
- Les pays ont recruté au sein des associations « des porteurs de message ».
   Des habitants se sont aussi portés candidats. Sur 33 inscrits, 20 ont régulièrement participé.

La création d'un réseau « d'ambassadeurs en urbanisme, aménagement et paysage » animé par le CAUE 45 s'inscrit dans le programme « ID en campagne » de la Région. Pendant 2 ans, une manifestation par trimestre est organisée : rencontres-sensibilisation thématiques, conférences-débats, ateliers-visites. 5 ateliers ont été conduits à ce jour. Par exemple : un parcours Quizz dans des quartiers d'époques différentes a permis de réfléchir aux évolutions historiques et à la question de la densité ; ou l'atelier sur le thème de la nature en ville (photo)...

Les ambassadeurs, déjà impliqués dans la vie civile, sont invités à transmettre les informations, remonter des informations et propositions

Des initiatives complémentaires sont menées par chacun :

- Forums de l'architecture et du paysage du CAUE 45 réunissant professionnels et publics
- Ateliers d'écriture et recueil de témoignages auprès des anciens du Pays Sologne Val Sud



Un atelier des ambassadeurs sur le thème de la nature dans les bourgs leur a permis d'analyser la structuration de l'espace par le végétal



### Résultats

- 33 ambassadeurs, citoyens engagés dans des associations.
- Des guides pédagogiques réalisés.
- Une plateforme internet opérationnelle depuis six mois, consultée 500 fois par mois en début d'année 2017.
- Un nouvel espace d'échanges informels : des élus ont participé comme observateurs aux rencontres proposées aux ambassadeurs. Ils souhaitent poursuivre ce type d'échanges thématiques entre élus, au-delà de l'élaboration du SCoT et des obligations de prises de décisions.
- Les élus ont pris conscience autrement des problématiques d'aménagement du territoire grâce à la confrontation entre les documents de planification et la réalité du terrain.

PLATEAU (village)

hameaux

Plateau Ouest bosquets

VALLÉE BOISÉE DU LOING

VALLÉE BOISÉE DU LOING

Zone inondable

VALLÉE BOISÉE DU LOING

Pour des communes
amenées récemment à se
rapprocher, ces randonnées
ont utilement permis aux
élus de découvrir ce très
Hervé Cividino, Directeuradjoint du CAUE 45.

Il s'agit de sensibiliser des
personnes relais, à même de
participer à l'animation du
participer à l'animation du
débat public et à la
débat public et à la
construction d'une culture
partagée de développement
partagée de leur territoire.
durable de leur territoire.
Hervé Cividino, Directeuradjoint du CAUE 45



- Eléments déterminants dans le dispositif
  - Avoir une communication non technocratique
  - Si possible, dépasser la simple mobilisation en phase Diagnostic pour faire émerger des propositions.
  - Accepter que les débats et travaux débordent du champ strict de l'urbanisme et l'aménagement. Cela peut parfois servir à tout autre chose
  - Acter les consensus, débats, tout au long de la démarche pour garder la mémoire des échanges, propositions et convergences, pouvoir se les rappeler, pour s'approprier la démarche et la faire partager
  - Prévoir des temps d'échanges entre les participants et les groupes d'élus moteurs du PLUi, pour s'écouter mutuellement et des retours
  - Prévoir des formes de restitution visibles par tous (élus, grand public) : petits montages audio, pages dédiées en ligne, ...
  - Dire ce qu'on a pris en compte et ce qui ne relève pas du PLUi -et pourquoi-
  - **Prévoir la sortie du dispositif** : des suites ou des liens avec ou dans d'autres instances comme le Conseil de Développement, le PCAET ...



### Bilan de la concertation

- Art R153-3 : La délibération qui arrête un projet de PLU peut simultanément tirer le bilan de la concertation, en application de l'article L103-6
- Retracer toutes les actions et formes de la concertation menée durant toute l'élaboration, précisément : date, support, lieux, affichage et annonce dans la presse, compte-rendu, ...
- Vérifier la concordance avec les engagements de concertation pris dans la délibération à la prescription : avoir plus, mais pas moins
- Garder les traces de tout : articles de presse, convocations, flyer, affichages, comptes rendus, photos...



# L'enquête publique

chapitre III du titre II du livre ler du code de l'environnement . Articles L123-1 à 19

- Art L123-1 L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement mentionnées à l'article L. 123-2. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision.
- Art L123-9 La durée de l'enquête publique est fixée par l'autorité compétente ... Elle ne peut être inférieure à trente jours pour les projets, plans et programmes faisant l'objet d'une évaluation environnementale.
- Art L123-12 Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête. Il reste consultable, pendant cette même durée, sur support papier en un ou plusieurs lieux déterminés dès l'ouverture de l'enquête publique. Un accès gratuit au dossier est également garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans un lieu ouvert au public.
- Art L123-13 -I. Le **commissaire enquêteur** (...) conduit l'enquête de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet, plan ou programme, et de **participer effectivement au processus de décision.**
- Art L123-15 Le commissaire enquêteur (...) rend son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête (un délai supplémentaire peut être accordé).
- Le rapport doit faire état des observations et propositions qui ont été produites pendant la durée de l'enquête ainsi que des réponses éventuelles du maître d'ouvrage.



# Quelques outils et techniques d'animation

- Soirée débats publics, séminaires prospectifs: Introduction du sujet par un intervenant choisi (pas forcément des BE) ou par un témoin, puis échanges à bâtons rompus par petits groupes. Chaque groupe a un rapporteur qui présentera à l'assemblée les fruits des cogitations du groupe. L'ambiance est détendue. En format soirée-débats, le lieu peut être un café ou salon.
- Ateliers territoriaux: exposé puis travaux par tablées de 6 à 9 personnes, avec travail sur cartes et/ou sur la base d'une grille de points à aborder, pour compléter et exprimer les appréciations et les idées. Restitution à l'ensemble par un rapporteur ou sur carte d'ensemble apposée au mur. Utilisable aussi en atelier thématique.
- Outils ludiques créés sur mesure : des jeux de cartes (au 2 sens du terme) ou des Quizz, puzzle...
- Selfie, photos numériques et petites vidéos, ... sur des sujets ou questions précisées; A regrouper et traiter par l'EPCI
- Une grille de questions peut tourner entre tablées, de façon à faire rapidement émerger des prises de position, les participants venant compléter les propositions de la tablée précédente.
- Méthode Métaplan : réponses individuelles sur Post It à une question posée, regroupement des réponses par familles et explications ou commentaires des rédacteurs, sur des questions posées
- **Vote** des participants (cartons de couleur, ou grilles de choix). Le traitement en direct permettra d'afficher des résultats et susciter encore des débats.

### Formats et temps de réunions divers



Exposé introductif



Témoignage



Travail par tablée ...



...sur schéma ou carte ou tableau



Restitution des groupes



Sortie terrain Mars 2017



# Quelques outils et techniques d'animation Exemple du jeu de l'oie (CC des Collines du Perche - 6 333 hab. (41), 16 com.)

- Objectif: à partir d'une combinaison de cartes de situation, les participants doivent faire partager leur connaissance du territoire en matière d'équipements, de commerces, de services, de loisirs... Les points se gagnent par l'équipe qui a réussi à identifier le plus d'items sur le territoire.
- Intérêt: permettre par l'approche ludique du jeu de l'oie de faire contribuer les habitants à l'élaboration du diagnostic territorial par un apport d'informations fines et pratiques et des échanges nourris Mise en exergue du potentiel du territoire en termes de paysage, d'espaces naturels, patrimoine local, ...
- Limites: Malgré les échanges, assez peu d'informations réellement utilisables directement pour le diagnostic du PLUi L'approche par le jeu nécessite des règles avec à la fin un gagnant et un/des perdants ce qui est délicat à porter devant les participants







# Quelques outils et techniques d'animation

### « Carticipe »

«Plate-forme cartographique participative conçue pour favoriser les débats citoyens et la concertation sur une ville ou un territoire » développée par Repérage Urbain, un bureau d'études en sociologie et urbanisme.

- Les citoyens peuvent déposer leurs idées sur la carte de leur commune de résidence. Il existe plusieurs thèmes développement économique, environnement, nature et patrimoine, habitat / logement, équipements et services, mobilités avec un code couleur précis pour chacun d'entre eux. Les projets apparaissent sous forme de bulles, d'une taille différente en fonction des soutiens qu'ils ont reçus, les habitants pouvant voter et commenter librement.
- Déployé à Laval de février à septembre 2012 dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme, Carticipe a recueilli 609 contributions, 482 commentaires et plus de 3000 votes.
   Lancé à Strasbourg entre août 2013 et janvier 2014 en collaboration avec Rue89 afin de débattre de l'aménagement de la ville en vue des élections municipales, la plate-forme a permis à 620 idées citoyennes d'émerger, appuyées par plus de 1700 commentaires et 11000 votes.





### **GLOSSAIRE**

**AOT** : Autorité Organisatrice des Transports

A(M)VAP: Aire de Mise en valeur de l'architecture et du

patrimoine

**CCH**: Code de la Construction et de l'Habitat

**CU**: Code de l'Urbanisme

**DAAC**: Document d'Aménagement Artisanal et Commercial

**DPU**: Droit de Préemption Urbain

**DTADD**: Directive Territoriale d'Aménagement et de

Développement Durable

**ER**: Emplacement Réservé

**OAP**: Orientation d'Aménagement et de Programmation

**OIN**: Opération d'Intérêt National

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement

Durable

**PCET**: Plan Climat Energie Territorial

**PDU**: Plan de Déplacements Urbains

**PEB**: Plan d'Exposition au Bruit

PIAGE: Plan Intercommunal d'Aménagement et de

Gestion de l'Espace

PIG: Programme d'Intérêt Général

**PLH**: Programme Local de l'Habitat

PLU: Plan Local d'Urbanisme

**PLUI**: Plan Local d'Urbanisme intercommunal

**POA**: Programme d'Orientations et d'Actions

**POM** : Pôle métropolitain

PPA: Personnes Publiques Associées

**PN**: Parc National

PNR: Parc Naturel Régional

**SAGE**: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SADD** : Schéma d'Aménagement et de Dévelopt Durable

**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de

**Gestion des Eaux** 

**SDC** : Schéma de Développement Commercial

**SDRIF**: Schéma Directeur de la Région Ile de France

**SIAGE**: Schéma Intercommunal d'Aménagement et de

Gestion de l'Espace

**SMVM** : Schéma de Mise en Valeur de la Mer

**SRCE**: Schéma Régional de Cohérence Ecologique

**SRCAE**: Schéma Régional du Climat, de l'Air et de

l'Energie

**UTN**: Unité Touristique Nouvelle

**ZAC**: Zone d'Aménagement Concerté

**ZAD**: Zone d'Aménagement Différé

(TERRITOIRES CONSEILS



Territoires Conseils, Caisse des Dépôts 72, avenue Pierre Mendès France 75914 Paris Cedex 13 Tél.: 01 58 50 75 75 www.caissedesdepotsdesterritoires.fr

Dossier réalisé par Anne GENTIL, urbaniste associée à Territoires Conseils, agence URBICAND Complété et coordonné par Leslie Chaze, chargée de mission à Territoires Conseils. Avec les contributions de katia SIGG et Christophe BARBARA, experts associés à Territoires Conseils

Référence du document : E228